

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt deux mai deux mille vingt cinq à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Bernard DELOSTAL, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Claire TEISSEDE, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Luc LESCURE, Bernard PAGENEL, Jean-Paul REBOUL, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Jennifer DEVEZE pouvoir à Éric VIALA, Christian DONIOL pouvoir à Daniel MEISSONNIER, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Magali CRAUSER, Bernard PAGENEL pouvoir à Éric JOB, Jean-Paul REBOUL pouvoir à Danielle GOMONT, Philippe ROSSEEL pouvoir à Didier ACHALME, Philippe SARANT pouvoir à Gilles CHABRIER

Date et affichage de la convocation : 15 mai 2025

Secrétaire de séance : Djuwan ARMANDET

Membres en exercice : 60

Présents : 35 – Pouvoirs : 7 – Votants : 42

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Retrait de points à l'ordre du jour

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convocation à la séance du Conseil communautaire transmise aux conseillers communautaires par courriel en date du 16 mai 2025 ;

Considérant l'ordre du jour détaillé de la séance et le rapport de présentation transmis aux membres par courrier en date du 16 mai 2025 ;

Considérant que Monsieur le Président propose à l'assemblée de retirer de l'ordre du jour de la séance les points suivants au motif qu'aucune délibération n'est requise pour la sollicitation des financements dans le cadre du fonctionnement des Maison France Services :

- Fonctionnement de la Maison France Services de Murat – Sollicitation des financements
- Fonctionnement de la Maison France Services de Neussargues-Moissac – Sollicitation des financements
- Fonctionnement de la Maison France Services d'Allanche – Sollicitation des financements
- Fonctionnement de la Maison France Services de Massiac – Sollicitation des financements

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

➤ **DE RETIRER** les sujets suivants inscrits à l'ordre du jour du Conseil communautaire :

- Fonctionnement de la Maison France Services de Murat – Sollicitation des financements
- Fonctionnement de la Maison France Services de Neussargues-Moissac – Sollicitation des financements
- Fonctionnement de la Maison France Services d'Allanche – Sollicitation des financements
- Fonctionnement de la Maison France Services de Massiac – Sollicitation des financements

➤ **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Djuwan ARMANDET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.